

RAPPORTS

Conseil général
de l'Environnement
et du Développement
durable

n° 008523-01

Octobre 2012

MISSION SUR LES INONDATIONS DE L'AGGLOMÉRATION POUTOISE EN GUADELOUPE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Rapport n° : 008523-01

**MISSION SUR LES INONDATIONS DE
L'AGGLOMÉRATION POINTOISE EN
GUADELOUPE**

établi par

Delphin RIVIERE

Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts

Octobre 2012

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
INTRODUCTION.....	3
1. CONTEXTE ET DÉROULEMENT DE LA MISSION	4
1.1. L'arc antillais et la Guadeloupe : une zone à risques.....	4
1.2. Les inondations dans la région pointoise.....	4
1.3. La catastrophe de mai 2012.....	5
1.4. L'écoulement des eaux.....	5
1.5. La prévision.....	6
1.6. Les acteurs et les instances de concertation.....	7
1.7. L'organisation des services.....	8
1.8. La gestion de la crise.....	8
2. LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	10
2.1. Recommandations au Préfet.....	10
2.2. Recommandation à la DGPR.....	10
ANNEXES.....	11
1. Lettre de mission.....	12
2. Demande du préfet.....	13
3. Liste des personnes rencontrées.....	14
4. Glossaire des acronymes.....	16

RÉSUMÉ

L'arc des petites Antilles et le département de la Guadeloupe subissent depuis quelques années des épisodes pluvieux dont la fréquence et l'intensité augmentent régulièrement, jusqu'à causer des dégâts humains : 4 morts en 2011, 1 mort en octobre 2012.

La mission du CGEDD menée en octobre à la demande du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, a relevé un certain nombre de problèmes dans la prévision des intempéries et des inondations, l'implication des collectivités pour la réalisation de travaux et l'information des populations.

Elle préconise d'envoyer sans délai une mission du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) pour étudier l'ensemble du dispositif de prévision et rendre des préconisations aussi bien sur le plan de la mise en place des instruments de mesure que de l'organisation des services, notamment Météo-France et la DEAL.

Elle recommande également de lancer, sans attendre les conclusions de l'étude ci-dessus, des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) avec les communes et autres collectivités concernées, notamment celles du sud Grande-Terre et du nord Basse-Terre.

Enfin elle suggère au préfet de revoir l'ensemble du système de vigilance et d'alerte, et notamment les codes couleur qui sont source de confusion pour les populations guadeloupéennes.

INTRODUCTION

Par note du 17 juillet 2012 le préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe a demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable de diligenter une mission sur les inondations de l'agglomération pointoise : début mai 2012 la Guadeloupe a été confrontée à des inondations sans précédent en milieu urbain ; aucune victime n'est à déplorer, mais de nombreux véhicules ont été immobilisés an raison de niveaux d'eau jamais atteints.

Le préfet sollicite une mission du CGEDD afin de l'aider à définir une stratégie permettant de mobiliser les acteurs concernés autour d'un projet de prévention des risques inondation sur la zone très sensible de l'agglomération pointoise.

La mission a été confiée à Delphin Rivière, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts qui s'est rendu sur place des 14 au 20 octobre, où il a rencontré l'ensemble des acteurs du département : le préfet et la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), les communes de l'agglomération pointoise, le syndicat mixte Routes de Guadeloupe, les rédactions des principaux médias, Météo-France.

Les conclusions vont dans le sens d'une meilleure organisation de la DEAL, d'une efficacité accrue de Météo-France dans ses prévision, d'une simplification des informations quant aux niveaux d'alerte vers les populations et de la mise en place rapide d'un programme d'action avec les collectivités concernées (PAPI).

1. CONTEXTE ET DÉROULEMENT DE LA MISSION

1.1. L'ARC ANTILLAIS ET LA GUADELOUPE : UNE ZONE À RISQUES

Localisée dans l'hémisphère nord, entre l'équateur et le tropique du Cancer, la Guadeloupe est située au cœur de l'archipel des Petites Antilles que délimitent l'océan Atlantique à l'est et la mer des Caraïbes à l'ouest.

La Guadeloupe est elle-même un archipel composé de deux îles principales, la Basse-Terre et la Grande-Terre séparées par un bras de mer, la rivière Salée, et de dépendances : Marie-Galante, la Désirade et l'archipel des Saintes.

Située comme toutes les îles antillaises dans une zone à risques naturels majeurs, volcanique, sismique, cyclonique, houle, inondations, la Guadeloupe bénéficie d'un climat tropical tempéré par l'influence maritime et par les alizés ; ces vents chauds chargés d'humidité soufflent de secteur Est/Nord-Est de façon régulière une grande partie de l'année.

Le climat guadeloupéen est caractérisé par une grande variabilité de la pluviosité. Les précipitations annuelles se répartissent globalement entre les saisons humide et sèche, avec d'importantes variations inter-annuelles : le cumul des précipitations peut en effet varier en certains secteurs du simple au double d'une année sur l'autre.

Les zones les plus arrosées correspondent de façon générale aux reliefs les plus importants sur lesquels les masses d'air océaniques chargées d'humidité viennent buter. On observe néanmoins au niveau de la Grande-Terre des hauteurs de précipitation qui évoluent.

1.2. LES INONDATIONS DANS LA RÉGION POINTOISE

Les inondations pluviales et fluviales sont liées à une pluviométrie abondante, pouvant être d'origine cyclonique. Les inondations par submersion marine sont dues à la trajectoire d'un phénomène cyclonique plus ou moins proche de l'archipel.

La conjonction entre plusieurs types d'inondations est fréquente.

Les inondations pluviales par ruissellement sont la conséquence de fortes pluies associées aux problèmes de la saturation des sols, de leur étanchéité consécutive au développement urbain et de l'évacuation des eaux par des ouvrages aujourd'hui sous dimensionnés. Ce type d'inondations est rencontré dans toutes les zones urbaines, essentiellement en Grande-Terre.

Les inondations fluviales sont la conséquence de l'augmentation des débits des cours d'eau et de leurs débordements. Elles sont en Guadeloupe caractérisées par la brièveté entre la survenue de la pluie et l'inondation elle-même. Elles se manifestent à travers des crues torrentielles de cours d'eau présentant de fortes pentes du fait de l'important relief de la Basse-Terre.

Dans certains cas, malheureusement trop fréquents, l'accumulation d'obstacles sous un ouvrage ou contre un autre obstacle constitue un embâcle qui aggrave le risque d'inondation en amont, et une onde de crue particulièrement violente en aval quand la retenue cède brutalement.

Les inondations par submersion marine sont liées à la présence d'un cyclone à l'origine de vagues de submersion, soit par la marée de tempête soit par la houle cyclonique.

1.3. LA CATASTROPHE DE MAI 2012

Les inondations ponctuent l'histoire des catastrophes naturelles en Guadeloupe :

- Septembre 2008, grand cyclone, submersion marine sud Grande-Terre
- Septembre 1995, cyclone Luis, submersion marine sur les îles du nord
- Septembre 1995, cyclone Marylin, crues torrentielles sud Basse-Terre
- Novembre 1999, cyclone Lenny, inondations généralisées
- Janvier 2011, inondations dans les Grands-Fonds

En mai 2012 : à la suite de l'épisode pluvieux du 7 mai des inondations localisées ont complètement bloqué l'agglomération pointoise ; selon Météo-France cet épisode revêtait un caractère exceptionnel et les pluies de l'après-midi se sont très fortement intensifiées à partir de 18h30.

Certaines valeurs de précipitation observées ont des durées de retour plus que décennales ; les valeurs enregistrées sur une heure établissent de nouveaux records absolus avec des durées parfois centenales.

Les dispositifs d'assainissement sur les grands axes routiers de l'agglomération pointoise ont globalement fonctionné puisque les eaux se sont rapidement retirées à la fin des pluies, les points noirs subsistant essentiellement au centre ville de Pointe-à-Pître, qui est facilement inondé par des pluies moins importantes .

Les difficultés constatées se sont concentrées autour des voies d'accès à la zone industrielle de Jarry, l'obstruction d'ouvrages rendant la RD24 impraticable pendant plus de 24h.

Il est à noter que pendant la durée de la mission du CGEDD en Guadeloupe un épisode pluvieux a contraint les autorités à déclencher à nouveau l'alerte rouge, ce qui a contribué à maintenir chez ses interlocuteurs une sensibilité forte au problème.

1.4. L'ÉCOULEMENT DES EAUX

La question de l'écoulement des eaux et du dimensionnement des ouvrages d'évacuation reste centrale dans l'amplification des conséquences des phénomènes pluvieux. Les voies des réseaux national et départemental sont dotées d'ouvrages qui ont été dimensionnés à une époque où les terrains adjacents étaient davantage de nature agricole, et se retrouvent aujourd'hui sous dimensionnés face à leur urbanisation.

Les travaux d'évacuation des eaux vers la mer doivent également se poursuivre à un rythme régulier, notamment pour les mangroves de la zone économique de Jarry ; il a été signalé que le défaut de connaissance de l'emplacement précis de la canalisation amenant le kérosène à l'aéroport était un frein à l'exécution des travaux. La mission recommande que ce type de difficultés, facilement résolu par la production des plans de récolement et le balisage de la canalisation, soit rapidement réglé. La mission recommande également une bonne coordination entre les services chargés de la police de l'eau et les services opérationnels, afin de ne pas retarder, voire bloquer les initiatives prises par les collectivités dans l'exécution des travaux indispensables à la protection des populations.

Le comportement habituel des populations qui continuent à encombrer fossés, ravines et rivières des déchets, végétaux ou encombrants, contribue à boucher les ouvrages et à créer des embâcles qui facilitent la montée des eaux.

1. Recommandation : diffuser de façon régulière à la population, par l'intermédiaire des

communes et des médias, des règles simples de comportement. Étudier et mettre en œuvre avec le rectorat de Guadeloupe des enseignements de même type dans les écoles primaires et les collèges.

1.5. LA PRÉVISION

La prévision des pluies et des inondations est le fruit d'une coopération entre Météo-France et les services de l'État.

En cas de mise en œuvre de la vigilance, Météo-France collecte les données de pluie toutes les heures, puisque l'instauration d'un système d'alerte aux inondations implique nécessairement la prévision des précipitations en amont ; ce rôle étant celui de Météo-France, notamment du fait de l'utilisation des images radar, le déclenchement de l'alerte lui incombe logiquement.

La fiabilité d'un système d'alerte repose sur la connaissance du fonctionnement hydraulique des cours d'eau et ravines temporaires, plus particulièrement lors des crues. Il n'existe plus à l'heure actuelle de poste de suivi hydrométrique en Grande Terre ; 7 stations existent en Basse-Terre, deux sont en prévision à Morne-à-l'Eau en Grande-Terre et sur la route de la traversée de la Basse-Terre. Comme il n'existe pas de système concentrateur de récupération automatique des données, les stations sont appelées par GSM. Quand la liaison est en panne, ce qui arrive régulièrement, il est nécessaire de se déplacer sur l'emplacement de la station, ce qui est impossible en cas de forte intempérie.

2. Recommandation : renforcer sensiblement le nombre de stations hydrométriques sur les deux îles mais principalement en Basse-Terre, les relier à un concentrateur par un système filaire ou par satellite, renforcer la cellule de la DEAL par des agents chargés de la maintenance et des mesures de débit.

Compte tenu des outils de mesure à disposition, la gestion des alertes aux inondations ne semble pouvoir être basée que sur une approche prévisionnelle des précipitations conduite par Météo-France. Les prévisions reposent actuellement sur un radar situé en Grande-Terre, sur la commune du Moule, et de 13 stations météorologiques (dont pluviomètre) qui servent notamment à étalonner le radar. Sur ces 13 stations, seules 10 donnent les précipitations en temps réel.

Un deuxième radar existe en Martinique, qui complète la vision du premier sur la côte sous-le-vent de la Basse-Terre, mais il est trop éloigné pour permettre des prévisions fines. Il est vraisemblable qu'il serait nécessaire de prévoir un deuxième radar sur le sud Basse-Terre.

La mission n'a pas de compétence particulière dans le domaine de la météorologie, mais il semble que le niveau d'instrumentation de la Guadeloupe soit très faible en comparaison de ce qui existe à la Réunion et à la Martinique. L'installation d'un certain nombre d'appareils de mesure supplémentaire est programmée par le syndicat mixte Routes de Guadeloupe sur la route de la traversée : il est indispensable que ces instruments puissent également être utilisés par les prévisionnistes de Météo-France comme à l'inverse les prévisions de ces derniers sont exploitées par le gestionnaire de la voirie.

3. Recommandation : demander au SCHAPI une étude sur le niveau d'instrumentation nécessaire et prévoir de programmer les investissements indispensables

4. Recommandation : veiller à une bonne complémentarité entre Météo-France et Route de Guadeloupe, et à la mise en commun des observations et des mesures.

1.6. LES ACTEURS ET LES INSTANCES DE CONCERTATION

Les inondations, en plus des catastrophes humaines, ont des impacts négatifs sur différents types d'enjeux :

- l'ensemble des biens, publics et privés, en zone inondable
- les réseaux, de transports, d'énergie, de télécommunication, d'eau
- l'activité économique pour les activités situées en zones inondées, l'agriculture.

Les services de l'État, sous l'autorité du préfet, définissent le risque, organisent les secours, informent les populations.

Les collectivités locales jouent un rôle majeur dans la prévention, par la maîtrise réglementaire de la construction (plans locaux d'urbanisme ou PLU, prescriptions spéciales, refus d'autoriser une construction sur des terrains inaccessibles aux engins de lutte contre le feu, ...), par le rôle du maire, en vertu de ses pouvoirs de police, dans l'organisation des secours. Par ailleurs l'élaboration par la commune de son plan communal de sauvegarde (PCS), obligatoire en Guadeloupe et du dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), permettent aux habitants de disposer de toutes les informations indispensable à leur protection.

Le conseil général réalise de nombreux travaux de protection du littoral et des berges, et d'entretien des cours d'eau.

Le syndicat mixte Route de Guadeloupe veille à assurer la continuité de la circulation sur les routes nationales et départementales, à la mise en place d'ouvrages d'évacuation correctement dimensionnés et à leur entretien.

La chambre de commerce et d'industrie de la Guadeloupe (CCI) regroupe les chambres de Basse-Terre et de Pointe-à-Pître, elle assure le lien entre les acteurs économiques et les autorités préfectorales.

La commission départementale des risques majeurs n'est pas à ce jour active en Guadeloupe ; la seule instance particulière à avoir été constituée en 2008 reste le comité séisme.

La sensibilité des communes aux dernières inondations de mai puis octobre 2012, leur volonté d'être acteur dans la protection des populations permet aujourd'hui d'envisager la mise en œuvre de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). Dans un premier temps les communes des Grands-Fonds pourraient se retrouver autour de l'élaboration d'un PAPI avec les deux collectivités locales majeures, région et département, le syndicat mixte Routes de Guadeloupe et l'Etat ; il s'agit des Abymes qui pourrait assurer le pilotage du PAPI, Pointe-à-Pître, Morne-à-l'Eau Gosier et Sainte-Anne. Les communes que la mission a rencontrées se sont montrées volontaires pour engager cette démarche.

Le préfet doit s'interroger sur la participation de la commune de Baie-Mahaut qui, quoique non concernée par le bassin versant des Grands-Fonds puisque située au delà de la rivière Salée, se trouve dans l'agglomération pointoise et compte sur son territoire une grande partie de l'activité économique du département : la décision de la rattacher au PAPI sud Grande-Terre ou de mettre en place un PAPI nord Basse-Terre doit être prise rapidement avec les communes concernées.

L'idée de réaliser un PAPI unique sur l'ensemble du département avec l'ensemble des communes n'est pas réaliste politiquement et doit être abandonnée.

Le travail de fond réalisé actuellement par la DEAL sur la directive inondations posera les fondements des actions à réaliser sur l'ensemble du territoire guadeloupéen.

5. Recommandation : activer la commission départementale des risques majeurs et créer, en son sein, une commission inondation, qui pourrait accueillir en plus des services de l'État concernés (DEAL, Météo-France) et des collectivités territoriales (Région, département, communes) le syndicat mixte Routes de Guadeloupe et la CCI comme principal porte parole des acteurs économiques.

6. Recommandation : lancer les PAPI en veillant à soutenir les collectivités dans les études, l'animation et la réalisation du programme de travaux.

1.7. L'ORGANISATION DES SERVICES

Le préfet reçoit les informations de Météo-France pour les prévisions de précipitation, du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) pour la gestion de la crise quand celle-ci survient, et de la DEAL pour la prévision des inondations. La DEAL est le gestionnaire du réseau hydrométrique de Guadeloupe, la cellule hydrométrie, gestion quantitative étant positionnée au service des ressources naturelles.

La cellule inondations est positionnée dans le service risque énergie déchets.

Il est souhaitable que le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations (SCHAPI) conduise une expertise dans les deux département antillais, et plus particulièrement en Guadeloupe, pour faire des propositions aussi bien sur le plan des équipements en instruments de mesure que sur l'organisation des services.

Ce service central compétent en matière de météorologie et de prévision des crues est déjà intervenu en 2006 à la Réunion, et en 2011 en Guyane, ce qui l'a conduit à proposer la création d'une cellule de veille hydrométéorologique (CVH), mise en place depuis à la Réunion. La CVH améliore la fiabilité des prévisions des inondations et permet, par conventionnement, de faire travailler en partenariat les services de la DEAL et Météo-France ; elle est chargée de l'expertise sur les inondations, et est pilotée par un comité local présidé par le directeur de cabinet du préfet.

7. Recommandation à la DGPR : mandater sans attendre le SCHAPI pour mener une étude aux Antilles, et notamment en Guadeloupe , sur la prévention des inondations.

8. Recommandation : sans attendre les conclusions de l'étude SCHAPI, regrouper les deux cellules de la DEAL dans un seul service et les renforcer par redéploiement interne, revoir le réseau des instruments de mesure in situ et leur système de liaison, renforcer la production de données hydrométriques, notamment par des mesures de débit.

9. Recommandation : prévoir au prochain FEDER un axe Risques pour accompagner les investissements prévus dans les PAPI

1.8. LA GESTION DE LA CRISE

Il n'entrait pas dans les objectifs de la mission du CGEDD de s'intéresser à la gestion de la crise ; toutefois lors des entretiens avec les collectivités, Route de Guadeloupe et les médias, ce sujet sensible puisque concomitant à la mission a été abordé, parfois de façon passionnelle !

Les codes couleur de la vigilance et de l'alerte, qui n'ont pas la même signification que l'on soit en alerte cyclonique, en vigilance météorologique ou en alerte inondation perturbent les populations qui ne s'y retrouvent plus, et les médias, relai normal des informations, ne peuvent plus donner de renseignements fiables. Il paraît urgent de remettre le dispositif en réflexion pour assurer l'information la plus fiable.

L'information des populations passe par une anticipation de l'information des médias qui demandent au préfet de leur fournir sous embargo les annonces de déclenchement des alertes rouges avant la prise de décision, pour leur permettre de mieux s'organiser.

Il convient également de réactiver le volet pédagogique en direction des populations : quel comportement avoir à la mise en place des différents niveaux de vigilance et d'alerte.

10. Recommandation : réfléchir à une modification de la codification des différentes alertes, et à une bonne information des habitants pour faire cesser la confusion dans l'interprétation des codes couleur.

2. LISTE DES RECOMMANDATIONS

2.1. RECOMMANDATIONS AU PRÉFET

- Diffuser de façon régulière à la population, par l'intermédiaire des communes et des médias, des règles simples de comportement. Étudier et mettre en œuvre avec le rectorat de Guadeloupe des enseignements de même type dans les écoles primaires et les collèges.
- Renforcer sensiblement le nombre de stations hydrométriques sur les deux îles mais principalement en Basse-Terre, les relier à un concentrateur par un système filaire ou par satellite, renforcer la cellule de la DEAL par des agents chargés de la maintenance et des mesures de débit.
- Demander au SCHAPI une étude sur le niveau d'instrumentation nécessaire et prévoir de programmer les investissements indispensables.
- Veiller à une bonne complémentarité entre Météo-France et Route de Guadeloupe, et à la mise en commun des observations et des mesures.
- Activer la commission départementale des risques majeurs et créer, en son sein, une commission inondation, qui pourrait accueillir en plus des services de l'Etat concernés (DEAL, Météo-France) et des collectivités territoriales (Région, département, communes) le syndicat mixte Routes de Guadeloupe et la CCI comme principal porte parole des acteurs économiques.
- Lancer les PAPI en veillant à soutenir les collectivités dans les études, l'animation et la réalisation du programme de travaux.
- Sans attendre les conclusions de l'étude SCHAPI, regrouper les deux cellules de la DEAL dans un seul service et les renforcer par redéploiement interne, revoir le réseau des instruments de mesure in situ et leur système de liaison, renforcer la production de données hydrométriques, notamment par des mesures de débit.
- Prévoir au prochain FEDER un axe Risques pour accompagner les investissements prévus dans les PAPI
- Réfléchir à une modification de la codification des différentes alertes, et à une bonne information des habitants pour faire cesser la confusion dans l'interprétation des codes couleur.

2.2. RECOMMANDATION À LA DGPR

- Mandater sans attendre le SCHAPI pour mener une étude aux Antilles, et notamment en Guadeloupe, sur la prévention des inondations.

Annexes

1. Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable*

Le Vice-Président

La Défense, le 30 AOUT 2012

Note

à l'attention de

Monsieur Delphin RIVIÈRE,
ingénieur général des ponts,
des eaux et des forêts

Référence CGEDD n° 008523-01

Par note du 17 juillet 2012, le Préfet de la région Guadeloupe, Préfet de la Guadeloupe a demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) de diligenter une **mission sur les inondations de l'agglomération pointoise.**

Je vous confie cette mission, dont le superviseur est la Présidente de la 4ème section. Elle est enregistrée sous le n° 008523-01 dans le système de gestion des affaires du CGEDD.

Conformément à la procédure en vigueur, je vous demande de m'adresser votre rapport de fin de mission aux fins de transmission au Préfet de la région Guadeloupe, Préfet de la Guadeloupe.

Pour le Vice-Président
Le Président de la section « personnels et services »

Jean-Yves BELOTTE

Copies : Mme la Présidente et M. le Secrétaire de la 4ème section
M. le Président et Mme la Secrétaire de la 5ème section
Mme la Coordinatrice de la MIGT Paris

2. Demande du préfet

0 0 0 5 2 3 - 0 1



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE GUADELOUPE

Basse-Terre, le 17 JUL. 2012

DIRECTION

Dossier suivi par : Daniel Nicolas

Téléphone : 05 90 99 43 21

Télécopie : 05 90 99 46 47

*Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe*

À

*Monsieur le Président du Conseil Général de
l'Environnement et du Développement Durable
à l'attention de Monsieur Christian LEYRIT
Tour Pascal B
92 055 LA DEFENSE CEDEX*

Réf. : CAB/ASQ/DN/D.239 bis. 2012

Objet : Inondations de l'agglomération pointoise

Début mai 2012, la Guadeloupe a été confrontée à des inondations sans précédent en milieu urbain, en particulier sur l'agglomération de Pointe-à-Pitre.

Malgré des niveaux d'eau jamais atteints et quantité de véhicules immobilisés pendant plusieurs heures sur différents axes routier, il n'y a eu, heureusement, aucune victime à déplorer.

Toutefois, le constat de centaines d'usagers bloqués dans des situations dangereuses demande de revisiter les dispositifs d'information, de prévention et de gestion de tels événements, notamment sur les axes routiers.

J'avais demandé en janvier 2012 l'intervention du SCHAPI, service spécialisé en la matière, pour qu'une expertise soit menée en matière d'alerte de crue en Guadeloupe. Le SCHAPI est aujourd'hui entré en contact avec la DEAL, proposant notamment de faire le lien avec l'expérience réunionnaise, île dont le contexte morphologique est toutefois très différent du nôtre.

Au-delà de cette expertise, je sollicite une mission du CGEDD afin de définir une stratégie qui permettra de mobiliser les différents acteurs concernés autour d'un projet collectif de prévention du risques d'inondation sur la zone très sensible qu'est l'agglomération pointoise (le cas échéant dans le cadre d'un PAPI).

Je vous remercie par avance de la suite que vous accepterez de donner à cette demande.

Le Préfet

Amaury de SAINT-QUENTIN

route de St Claude - Saint-Phy - 97100 BASSE-TERRE
☎ : 05.90.99.46.46 - ✉ : 05.90.99.46.47

3. Liste des personnes rencontrées

Préfecture de la Guadeloupe

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>
DE SAINT-QUENTIN	Amaury	Préfet de la Guadeloupe
CHOUCOUTOU	Christian	SIDPC
<i>DEAL Guadeloupe</i>		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>
NICOLAS	Daniel	Directeur
RENARD	Didier	Service risques, énergie, déchets
STEERS	Guillaume	Pôle risques naturels
COMTE	Aude	Unité inondations
VIAL-CABRERA	Nady	Presse, communication externe
LOUSTALOT	Gérard	Unité gestion de crise/défense
QUÉRÉ	Caroline	Unité hydrométrie, gestion quantitative
<i>Collectivités locales</i>		
<i>Commune de Baie-Mahaut</i>		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>
TEPLIER	Isabelle	Adjointe au maire
BERALDE	Didier	Directeur général adjoint aménagement
VIVIÈS	Félix	Gestion et prévention des risques
ZAMI	X	Voirie et réseaux
TIROUMALLE	Corine	Service assurances
<i>Commune Les Abymes</i>		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>
MICHELY	Fabert	Élu délégué aux infrastructures
BIABIANY	Max	Directeur général des services techniques
BOUCAUD	Chantal	Directrice développement territorial
DOROCANT	Simone	Service planification
MANGO	Jacqueline	Directrice de l'urbanisme
EUGENE	Georges	Direction des services techniques
ZAÏRE	Christiane	Assistante

Nom	Prénom	Fonction
Communes de Pointe-à-Pitre		
Nom	Prénom	Fonction
LEOGANE	Jacky	Elu délégué à la sécurité
NAPRIX	Guy	Directeur-adjoint des services techniques
PIERRE-MARIE	Madame	Urbanisme
Routes de Guadeloupe		
Nom	Prénom	Fonction
QUILLIN	Jean-Gabriel	Directeur
SAINT-PRIX	Marianna	Routes de Guadeloupe
MERLO	Tony	Routes de Guadeloupe
CORINTHE	Christian	Responsable agence Culs de sac marins
SEMENZIN	Stéphane	EGIS
Médias		
Guadeloupe 1ère (audiovisuel)		
Nom	Prénom	Fonction
FRANCIL	Liliane	Directrice régionale
GILLES	Sébastien	Rédacteur en chef adjoint radio
POINTAIRE	Sophie	Journaliste TV
Nouvelles Semaine (hebdomadaire)		
Nom	Prénom	Fonction
DANCALE	Jacques	Rédacteur en chef
TERRASSE	Marie-Ange	Journaliste
France Antilles (quotidien)		
Nom	Prénom	Fonction
LAVENTURE	Martin	Rédacteur en chef adjoint
SCHAPI		
LELEU	Isabelle	Directrice adjointe
CPRN		
LEVRAUT	Anne-Marie	Présidente

4. Glossaire des acronymes

Acronyme	Signification
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations
FEDER	Fonds européen de développement régional
PAPI	Programme d'actions pour la prévention des inondations
DEAL	Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement
RD	Route départementale
PLU	Plan local d'urbanisme
PCS	Plan communal de sauvegarde
DICRIM	Dossier d'information communal sur les risques majeurs
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CVH	Cellule de veille hydrométéorologique
SIDPC	Service interministériel de défense et de la protection civile
CPRN	Commission permanente des ressources naturelles

**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**

**Conseil général de
l'Environnement
et du Développement durable**

7^e section – secrétariat général

bureau Rapports et
Documentation

Tour Pascal B - 92055 La
Défense cedex
Tél. (33) 01 40 81 68 73

